

POINT DE VUE

Session d'automne 2022 : complément
Conseil des Etats



Table des matières

Date	N°	Objet	Page
15 septembre 2022	21.501	Loi fédérale sur des mesures urgentes visant à garantir à court terme un approvisionnement sûr en électricité en hiver, selon la proposition Rieder et au projet 4 (art. 45a Obligation d'utiliser l'énergie solaire pour les bâtiments, art. 45b Utilisation de l'énergie solaire pour les infrastructures de la Confédération, art. 71a Dispositions transitoires relatives à la production supplémentaire d'électricité provenant de grandes installations photovoltaïques).	3

Impressum

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT | UMWELTALLIANZ
Postgasse 15 | case postale 817 | 3000 Bern 8
Téléphone 031 313 34 33
info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Jonas Schälle, Anne Briol Jung

Traitement

15 septembre 2022

[21.501](#)

Loi fédérale sur des mesures urgentes visant à garantir à court terme un approvisionnement sûr en électricité en hiver, selon la proposition Rieder et au projet 4

(art. 45a Obligation d'utiliser l'énergie solaire pour les bâtiments,

art. 45b Utilisation de l'énergie solaire pour les infrastructures de la Confédération,

art. 71a Dispositions transitoires relatives à la production supplémentaire d'électricité provenant de grandes installations photovoltaïques).

Introduction

La CEATE-E souhaite accélérer le développement de l'énergie photovoltaïque grâce à ces mesures urgentes qui devraient être adoptées par les deux Chambres à la session d'automne déjà. Pour les nouvelles constructions, l'art. 45a introduit un standard solaire pour tous les cantons ; une minorité propose de supprimer cet article. Dans le même paquet, mais cette fois sans proposition de minorité de le supprimer, la Confédération doit également introduire un standard solaire pour ses bâtiments (art. 45b) et un programme immédiat doit être lancé pour la construction d'installations au sol dans l'espace alpin (art. 71a).

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de rejeter la minorité Fässler à l'art. 45a et d'adopter l'art. 45b. L'art. 71a sur les grandes installations photovoltaïques n'est pas acceptable dans sa forme actuelle selon l'Alliance-Environnement.

Argumentation

L'Alliance-Environnement considère ces propositions de la commission comme un paquet de mesures pour l'accélération du développement du photovoltaïque qu'elle accueille dans l'ensemble très favorablement. Elle soutient en particulier le développement sur les infrastructures existantes, et ne s'oppose pas, par principe, aux installations au sol, tant que celles-ci sont compatibles avec la protection de la biodiversité. Une suppression des EIE correspondantes va toutefois clairement à l'encontre de cette compatibilité. Art.45a : Un standard solaire sur les bâtiments peut apporter une contribution importante à l'approvisionnement énergétique (jusqu'à 67 TWh en cas d'utilisation totale, augmentation annuelle d'environ 300 MW sur les bâtiments neufs, rénovés ou transformés) et a donc été salué par une majorité des associations lors de la consultation sur la nouvelle LEn. Pour les nouvelles constructions en particulier, cela n'entraîne guère de coûts supplémentaires. Sans l'obligation d'installer des panneaux solaires, ces nouvelles toitures seront perdues pour de nombreuses années, voire des décennies. Dix-neuf cantons (AI, BS, FR, GE, GR, GL, JU, LU, NE, NW, OW, SH, SG, SZ, TG, TI, VD, ZH, AR) ont déjà introduit une telle réglementation, car le MoPEC2014 l'exigeait déjà. La formulation elle-même doit encore être améliorée au Conseil national, afin que les surfaces appropriées soient effectivement utilisées aussi complètement que possible et que l'on ne construise pas de petites installations minimalistes. Les transformations et les rénovations répondent généralement aux

mêmes critères que les nouvelles constructions et doivent donc également être prises en compte.

L'art. 45b relatif à un standard solaire fédéral n'a pas été contesté, mais il manque une année cible pour rendre l'objectif pertinent, ce que le Conseil national doit encore compléter.

Avec l'art. 71a, on sent la volonté de construire le plus rapidement possible quelques grandes installations solaires de haute altitude afin de produire un précieux courant durant les mois d'hiver. Cela permettrait également d'acquérir de l'expérience dans ce domaine encore peu éprouvé. Mais la proposition, en éliminant radicalement toute évaluation de l'impact sur l'environnement, va bien au-delà de l'objectif visé. Pour éviter un mauvais choix de site d'un point de vue écologique, une planification à l'échelle nationale de la protection et de l'utilité ainsi qu'une étude d'impact sur l'environnement sont des conditions impératives. De plus, l'article 71a n'est pas défendable sous sa forme actuelle, notamment du point de vue constitutionnel. L'Alliance-Environnement se met à disposition pour faire des propositions pour le traitement de cet objet par le deuxième conseil.

Contact

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, patrick.hofstetter@wwf.ch, 076 305 67 37

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

BirdLife Suisse

BirdLife, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Initiative des Alpes

Initiative des Alpes, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.alpeninitiative.ch

Amis de la Nature Suisse

Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

Chaque année, l'Alliance-Environnement évalue dans quelle mesure les parlementaires votent en faveur de l'environnement et calcule la moyenne des différents partis:
www.ecorating.ch